

PROCÈS-VERBAL
Séance plénière

Les membres du Conseil d'Administration (CA) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis le mardi 3 février 2015 à 14h30, dans l'auditorium Malraux, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. Approbation des procès-verbaux des CA du 4 février et du 16 décembre 2014.
2. Validation du projet « plateforme de l'engagement solidaire ».
3. Point d'information relatif à la décision budgétaire rectificative n°2.
4. Proposition d'acquisition de la Maison du directeur et de l'avant-corps.
5. Point sur la contractualisation.
6. Point sur la campagne des inscriptions 2014-2015.

Partie B

1. Conventions.
2. Organisation pédagogique.
3. Questions financières.

Partie C

Documents entrant dans le cadre de la délégation de pouvoir du président et transmis pour information.

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des Professeurs :

Bernadette CABOURET-LAURIOUX – Caroline CHAMARD-HEIM – Jacques COMBY – Denis JAMET – Pierre SERVET – Edouard TREPPOZ.

Collège B des Autres enseignants :

Alain ASQUIN – Fabienne BOISSIERAS – Sylvain CORNIC – Christine FERRARI-BREEUR – Vanina JOBERT-MARTINI – Jean-Philippe PIERRON – Jérôme RIVE.

Collège des IATSS :

François BONICALZI.

Collège des étudiants :

Michel ESCRIGNAC – Igor MANFREDI – Camille TASTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des IATSS :

Yann BERGHEAUD par Edouard TREPPOZ – Michel GUETAT par Sylvain CORNIC.

Collège des personnalités extérieures :

Anne BRUGNERA par Jacques COMBY – François GUILLEMIN et Hélène MARTINI par Pierre SERVET.

Collège des étudiants :

Michaël NECHACHBY par Michel ESCRIGNAC.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Stéphane PILLET, VP en charge de la CFVU – Kévin VIRICEL, VP étudiant en charge des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS – Peter WIRTZ, VP en charge de la recherche – Marie LEDENTU, Doyen de la faculté des lettres et civilisations – Marie CHATOT, représentante de la Rectrice de l'académie de Lyon – Bernard PASCAL, directeur général des services – Christel PONSOT responsable du service statistiques et pilotage – Stéphane BERTHOMIEU, agent comptable – Eric VIDBERG, chargé de l'audit interne.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu et Fanny POIDVIN, service des affaires juridiques et générales.

Le président COMBY ouvre la séance à 14h52.

M. COMBY présente M. BERTHOMIEU, nouvel agent comptable de l'établissement.

M. BERTHOMIEU indique avoir pris ses fonctions le 2 février 2015. Il exerce toujours ses fonctions d'agent comptable de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de

l'environnement (VetAgro Sup), et de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) de l'université de Lyon dans l'attente qu'il soit pourvu à son remplacement sur ces postes.

M. COMBY précise que M. VIDBERG est appelé à exercer des fonctions d'audit interne.

Il remercie le rectorat pour la collaboration entretenue avec l'université sur la question du Fonds de Roulement (FDR). Sur ce sujet, il alerte les membres sur la situation délicate de l'établissement car bien que le Président de la République ait accepté d'empêcher que des prélèvements soient opérés sur le FDR de certaines universités, il semble que la question soit toujours pendante. Sur ce dossier, l'État ne parle pas d'une seule voix selon que l'interlocuteur relève du ministère des finances ou du ministère de l'enseignement supérieur. M. COMBY redoute que les engagements pris par l'université sur certains projets (Montluc par exemple) ne suffisent pas à protéger le FDR de notre université. Néanmoins, l'établissement se lance activement dans des projets d'envergure d'acquisitions immobilières, notamment l'avant-corps ou la maison du directeur.

Enfin, le président apporte des éléments d'information relatifs au nombre de conventions ayant fait l'objet d'une signature avant le CA en raison de leur urgence : elles sont au nombre de 11 sur 346 en 2014, exclusivement portées par le service général des relations internationales (SGRI).

M. SERVET ajoute deux points d'information générale :

1. Vague A de l'expertise du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche dans l'Enseignement Supérieur (HCERES) : il est prévu que l'ensemble des enseignants-chercheurs déposent un dossier de suivi de carrière. Le Conseil Académique (CAC) réuni en formation restreinte est compétent pour émettre un avis sur chacun de ces rapports. Cet avis pourra être simple, une discussion est engagée avec d'autres établissements sur la manière de rédiger cet avis.
2. L'élection des grands électeurs du CA de l'université en vue de l'élection du CA de la COMUE : il s'agit d'un suffrage indirect par des électeurs issus des CA des établissements. L'ensemble des catégories du CA de l'établissement éliront leurs représentants pour chacun des collèges A, B, usagers et personnels BIATS. S'il y a plus de candidats que de sièges, il est prévu un vote par catégorie puis un vote global.

M. COMBY appelle l'attention des membres sur la nécessité de faire remonter des candidatures.

M. SERVET indique que l'élection aura lieu par et parmi les membres du CA. Les sièges disponibles sont les suivants :

- 6 enseignants-chercheurs dont 3 professeurs des universités et assimilés et 3 maîtres de conférences et assimilés ;
- 2 personnels BIATS ;
- 4 usagers.

Il informe les membres que chaque liste de candidats au CA de la COMUE devra représenter au moins deux établissements.

M. BONICALZI demande si les grands électeurs sont bien élus par les membres du CA et s'ils voteront au sein de leur propre catégorie.

M. COMBY précise que les électeurs sont élus par collège.

M. BONICALZI en conclut que chez les BIATS, 3 électeurs éliront 2 grands électeurs.

MM. COMBY et **SERVET** acquiescent et précisent que les représentants des établissements au CA de la COMUE ne sont pas concernés par l'élection, car ils sont nommés par chaque établissement.

L'élection des grands électeurs aura lieu au prochain CA.

Par ailleurs, **M. SERVET** indique que le CA du 7 avril se tiendra en salle Caillemer, dont la rénovation sera achevée. Il sera suivi de son inauguration¹.

M. RIVE entre dans la salle à 15h06.

Mme TASTE souhaite savoir quand le règlement intérieur de la COMUE sera voté.

M. SERVET répond qu'il sera voté lors du prochain CA de la COMUE, prévu le 10 février 2015. Les chiffres des représentants et des élus sont issus des statuts de la COMUE, qui renvoient à son règlement intérieur.

M. COMBY ajoute que les universités Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Étienne comportent les mêmes nombres de représentants. Seule l'université Lyon 1 bénéficie d'un plus grand nombre de représentants, ce qui est juste au vu de ses effectifs.

M. BONICALZI demande si le mode d'élection indirect des membres du CA est le modèle retenu pour tous les établissements ou si certains ont recours à un scrutin direct.

MM. COMBY et **SERVET** répondent que le suffrage indirect est *a priori* prévu partout à l'identique, mais la confirmation adviendra seulement lors du vote du règlement intérieur.

M. BONICALZI remarque que les élections des conseils centraux auront lieu d'ici an. Il demande s'il n'aurait pas mieux valu inverser les calendriers afin que le CA de la COMUE soit plus représentatif des CA des établissements.

M. COMBY précise que des discussions ont eu lieu sur l'opportunité pour les présidents d'effectuer un an de mandat supplémentaire afin de mener l'installation de la COMUE à son terme. Il indique ne s'être pas personnellement prononcé sur la question. En outre, ce choix serait plus compliqué dans d'autres établissements. Les calendriers des mandats entre les établissements ne concordent pas nécessairement, ce qui rendrait cette option difficile à mettre en œuvre. Il s'étonne enfin de la non-parution du décret portant création de la COMUE « université de Lyon » à ce jour, alors que le ministère dispose de tous les éléments pour l'édicter et le publier. Il suppose que le ministère est plus préoccupé actuellement par la question des FDR.

M. BONICALZI s'interroge sur l'avancée de la question du prélèvement du fonds de roulement envisagé en décembre.

M. COMBY répond qu'en décembre, il avait indiqué que l'université était sauvée temporairement grâce à l'intervention du président de la République. Initialement, la baisse de la dotation aurait pu être plus forte dans certains établissements et comblée par le prélèvement sur les fonds de roulement. Le président de la République a alors indiqué que l'État (Bercy et Matignon notamment) ne relâcherait pas sa vigilance sur ce sujet. **M. COMBY** a défendu la position de l'université en précisant que le FDR constituait pour elle un fonds d'investissement, notamment dans ses projets immobiliers et sa politique sociale, et non un plan d'épargne, discours entendu par le président de la République. Aujourd'hui, rien n'est sorti mais il est certain qu'il y aura un impact pour les établissements. Il prévient avoir des difficultés à évaluer le montant qui serait prélevé par l'État.

M. PILLET et Mme PONSOT entrent dans la salle à 15h18.

1. Approbation des procès-verbaux (PV) du 4 février et du 16 décembre 2014

¹ Information a été donnée depuis que ce CA se tiendra le 31 mars, toujours en salle Caillemer.

M. SERVET soumet les PV à l'approbation du CA. Il indique que l'intégralité du retard dans la rédaction de procès-verbaux de CA est désormais résorbée.

M. BONICALZI revient sur le PV du 4 février 2014, qui prévoyait un retour d'informations sur le dispositif de vidéosurveillance.

Après avoir sollicité **M. PASCAL** qui ne dispose pas des éléments d'information dans l'immédiat, **M. SERVET** demande à ce que la question soit posée aux services compétents afin qu'une réponse soit apportée rapidement.

Le CA approuve à l'unanimité les procès-verbaux des CA du 4 février et du 16 décembre 2014 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

2. Proposition d'acquisition de la maison du directeur et de l'avant-corps.

Mme GUILLAUME présente les dernières évolutions relatives à l'acquisition de ces deux biens immobiliers.

S'agissant de la maison du directeur, elle représente une surface hors œuvre de 630 mètres carrés. Le montant de la réhabilitation est évalué à 3,5 - 3,8 M€ toutes taxes comprises et toutes dépenses confondues. Ce montant a été indiqué dans le dossier du Contrat de Plan État Région (CPER), niveau auquel le projet est porté. Elle présente le détail par lots et précise que l'intervention sur l'ouvrage est très lourde.

S'agissant de l'avant-corps (situé sous la voie modes doux), il s'agit d'une surface de 450m² en partie nord et 330m² au sud. La partie sud est plus réduite car le Sytral en occupe une partie pour les installations électriques relatives à la ligne T4 du tramway.

Le Grand Lyon métropole propose d'acquérir ces biens aux prix suivants :

- 710 k€ TTC pour la maison du directeur ;
- 650 k€ pour l'avant-corps.

La partie voie mode doux est la voie d'accès des pompiers en cas d'incident à la manufacture. Or, les travaux réalisés lors de la construction du T4 ont démontré que cette voie ne pouvait accueillir de gros camions, ce qui nécessite des travaux de renforcement. Le Grand Lyon, propriétaire, ne serait pas responsable exclusivement en cas de dommage causé sur cette voie. Il s'engage néanmoins à faire des travaux sur 2015 (800k€).

Pour la maison du directeur, la proposition était soit une acquisition propre, soit un bail de 99 ans avec un loyer annuel à 35 k€. La discussion n'a pas abouti, le calcul du loyer étant basé sur la valeur du bien au regard de sa situation géographique et ne tenant pas compte des investissements nécessaires. Par conséquent, aujourd'hui il est demandé au CA de se positionner sur une acquisition en bien propre.

M. BONICALZI demande qui supportera la charge de la réhabilitation de la maison du directeur, dont le coût est de 3,5M€.

M. COMBY précise que la charge reposera sur l'université mais sera en partie abondée par le CPER, dans le cadre de la « fabrique de l'innovation » qui sera financée en partie par la région. Il s'agit d'un projet de l'UDL qui, s'il n'obtient pas de financement par le biais du CPER, sera revu.

Sur Montluc, trois financements sont envisagés : État, Région et Grand Lyon. Ces budgets seront définis entre tous les partenaires socio-économiques et la COMUE. De ce côté, les projets de l'établissement sont bien placés mais la

réponse définitive devrait intervenir en mars. L'État souhaite que les projets retenus soient engagés très vite, contrairement aux projets engagés sur les CPER passés.

M. BONICALZI souhaite avoir un montant global des acquisitions pour le rapporter aux surfaces utilisables et les comparer au FDR actuel. Il compte – acquisition et travaux compris – 2,7M€ pour Montluc et 4,2M€ pour la maison du directeur.

M. COMBY souligne qu'en bon gestionnaire, l'établissement ne fera pas n'importe quoi de son FDR d'autant qu'il est engagé sur un plan pluriannuel d'investissement.

M. GUILLAUME précise que l'investissement de l'établissement sur l'avant-corps était rendu obligatoire à cause de la responsabilité de l'établissement qui ne manquerait pas d'être engagée en cas de sinistre.

M. BONICALZI demande ce qu'il en est de la jouissance de l'avant-corps et demande qui est propriétaire de la manufacture.

Mme GUILLAUME indique que l'université jouissait par convention de l'avant-corps avant les travaux du T4. Aujourd'hui, le Grand Lyon ne souhaite plus refaire une convention de jouissance à 0€. Elle ajoute que l'État est propriétaire de la manufacture des tabacs, et la met à disposition de l'université pour ses activités.

M. BONICALZI demande si l'université est obligée de racheter la maison du directeur.

M. COMBY répond que l'université n'est pas obligée d'acheter la maison du directeur mais il observe que le coût est plus intéressant en acquisition qu'en location. Il ajoute être favorable à la dévolution du patrimoine immobilier car il redoute que l'État ne revienne sur la gratuité de l'occupation des locaux. Si le patrimoine de l'université lui avait été dévolu à l'image de l'université de Clermont-Ferrand, l'université aurait touché 35M€ au moment de la dévolution puis 10M€ par an pendant 30 ans alors qu'aujourd'hui, l'université assume toutes les obligations du propriétaire sans presque aucune aide de l'État.

M. BONICALZI demande ce qu'il en est de l'aile Montesquieu sur les quais.

Mme GUILLAUME répond que la ville en est propriétaire et que le conseil général a participé à sa rénovation via le CPER. Un transfert de propriété vers l'État est envisagé.

M. COMBY déclare assumer la saturation de son FDR pour qu'il ne soit pas prélevé. Ainsi, il est engagé sur un plan pluriannuel d'investissement sur projets susceptible d'évoluer car des réserves sont conservées pour les imprévus. Si à la fin de l'année les crédits ne sont pas engagés, ils retomberont dans le FDR. Il applique la même prudence à la politique de ressources humaines. Chaque fois, il veille à ne pas mettre l'université en danger sur le plan budgétaire pour l'avenir.

En l'absence d'autres questions, **M. SERVET** soumet au conseil une délibération autorisant le président à engager ces deux opérations :

- acquisition de l'avant-corps pour 650 k€ ;
- acquisition de la maison du directeur pour 710 k€ ;

Soit un total de 1 360 k€.

M. ASQUIN précise que ces prix sont indicatifs car l'évaluation de France domaine date d'une année. Il est donc possible qu'ils soient revus à la marge.

Le CA autorise à l'unanimité le président à engager les projets d'acquisition de l'avant-corps pour 650 k€ et de la maison du directeur pour 710 k€, soit un total de 1 360 k€ (les sommes sont indicatives et susceptibles d'être réactualisées à la marge) :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

3. Point d'information sur les décisions budgétaires rectificatives votées au CA du 16 décembre 2014.

Mme CHAMARD revient sur le 2^e budget rectificatif (BR2) voté en décembre. Elle rappelle, concernant la masse salariale, que 600 k€ étaient prévus en rectification alors que 1 350 k€ étaient nécessaires.

La différence de 750 k€ s'explique ainsi : des oublis ont été constatés concernant les agents contractuels BIATS (pour 700k€). En effet, 30 postes étaient prévus pour les concours réservés « SAUVADET », des crédits ont été ouverts lors du budget rectificatif n°1 (BR1). Or, 17 concours ont été réussis donc treize postes sont restés contractuels. Par conséquent, alors que 30 postes de contractuels avaient été supprimés initialement au profit de 30 postes de titulaires (BR1), 13 n'avaient pas été recréés à l'issue des concours. Cet oubli s'explique par la volonté de l'établissement de saturer les crédits de masse salariale pour répondre aux besoins des services et des composantes.

M. COMBY indique qu'il s'agit d'une erreur qui ne doit plus se reproduire.

Mme CHAMARD précise que des procédures ont été prises pour pouvoir suivre plus finement les agents. Par ailleurs, ces 750 k€ ont été comblés en ressources par un montant de droits d'inscription supérieur aux prévisions, un complément versé par l'État, et une réévaluation du résultat d'exploitation un peu moins positif.

M. BONICALZI en conclut que 13 postes se sont rajoutés à la masse salariale et demande s'ils seront reconduits d'année en année, autrement dit : l'augmentation du budget aura-t-elle un impact sur la pérennité de ces postes ?

Mme CHAMARD assure que ces postes ne seront pas remis en question.

M. COMBY réaffirme la volonté politique de l'établissement de permettre aux agents contractuels de l'établissement d'être titularisés.

4. Point d'information relatif à la contractualisation.

M. SERVET indique qu'une rencontre avec l'HCERES a eu lieu 15 jours auparavant. Il s'agissait d'une première prise de contact afin de déterminer les points sur lesquels l'établissement souhaitait avoir des informations de la part des experts. Elle sera suivie les 28, 29 et 30 avril 2015 par l'évaluation proprement dite : les experts du HCERES rencontreront une centaine de personnes durant ces 3 jours, dont une trentaine de personnalités extérieures.

Le travail sur la contractualisation est en cours depuis l'autoévaluation. Des groupes de travail se tiennent sur les thématiques de l'accréditation et de l'évaluation des laboratoires. D'autres réunions de travail avec des personnels administratifs et des enseignants-chercheurs se tiendront pour faire le point sur les questions qui se posent à l'échelle de l'université. Enfin, une assemblée générale des personnels aura lieu le jeudi 19 mars 2015 pour faire un point d'étape sur l'autoévaluation et l'évaluation en cours.

M. WIRTZ revient sur l'évaluation en cours des unités de recherche. Comme pour les écoles doctorales où les dossiers ont été déposés à la rentrée, les unités de recherche font l'objet d'une expertise et d'un comité de visite. Ce processus est en cours (vague A). La plupart des unités propres (équipes d'accueil et UMR dont l'université est

cotutelle) ont été évaluées. Il ne reste que les auditions de centres de recherches HISOMA et l'équipe d'accueil de la francophonie. Viendront ensuite les visites des écoles doctorales les 3 et 4 mars 2015.

Il relève une difficulté à la faculté de droit qui compte 4 équipes d'accueil en droit pur, plus l'IFROSS (mixte gestion droit) et la francophonie. Sur ces 4 équipes, 2 ont fait l'objet de l'évaluation : droit privé et histoire du droit. Le droit public et le droit européen international et comparé n'ont pas encore été évalués en raison de la démission des 3 délégués scientifiques en droit du HCERES. Les motifs de leur différend sont totalement extérieurs à l'établissement. Il en résulte, concernant la vague A, qu'une trentaine d'équipes ont été évaluées en France et qu'il reste 2 équipes à évaluer pour l'établissement. Il a été décidé un report des comités de visite en question, car les conditions pour une évaluation sereine n'étaient pas réunies.

Pour les équipes dont l'évaluation est en cours, tout s'est très bien déroulé et l'université attend les rapports.

M. COMBY revient sur le différend opposant le HCERES et les délégués juristes, et indique que M. WIRTZ et lui ont contacté le HCERES pour que des juristes soient évalués par des juristes.

M. PILLET donne des éléments relatifs à l'évaluation des formations. Il convient de distinguer l'autoévaluation des établissements (qui sont en cours d'examen et dont le retour est attendu pour le printemps) et l'accréditation. Le travail de l'accréditation est une projection vers l'avenir qui n'est pas envoyée au HCERES mais à la Direction Générale de l'Enseignement et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche qui délivrera alors l'accréditation. Les établissements sont toujours en attente des éléments de cadrage ministériel de l'accréditation. Il importe désormais de s'approprier le travail de l'autoévaluation pour construire le futur contrat quinquennal.

M. SERVET ajoute que l'absence de retour de l'autoévaluation pose des difficultés. Mais le dispositif mis en place par M. PILLET permet de pallier cette impéritie.

Le comité de visite se compose de 8 personnes : 5 ou 6 du domaine académique, 1 étudiant et 1 personnel administratif.

Le président serait M. Jean-Claude WAQUET, président de la fondation Condorcet. Parmi les autres membres, il évoque un professeur d'épistémologie de Strasbourg, vice-président sciences et société ; un professeur de sciences politiques à Nantes ; un professeur de littérature anglaise, ancien président de l'université Lille 3 ; un professeur d'économie de l'université de Barcelone ; un conseiller à la CCI de la ville de Lyon, un étudiant de l'université Paris 2 et le secrétaire général de l'académie de Strasbourg.

Il est porté à l'attention des membres que l'université s'est étonnée de certains choix qui se situent à la marge des disciplines enseignées à l'université (science politique au lieu du droit ou l'économie au lieu de la gestion).

En l'absence de questions, M. SERVET passe au point suivant.

5. Point relatif aux inscriptions.

M. SERVET explique qu'il s'agit d'un point traditionnel annuel sur la campagne d'inscriptions de l'année en cours.

Mme PONSOT présente deux documents « *statsur* » qui sont distribués aux membres :

1. Une présentation de l'historique des inscriptions par site, filière et type de diplôme ;
2. Un récapitulatif des principaux indicateurs.

Le diaporama décline les principales évolutions, il sera complété par un texte en ligne sur l'intranet.

Il s'agit des chiffres officiels au 15 janvier 2015. Chaque année, une base individuelle « étudiants » est transmise au ministère à cette date pour suivre et qualifier l'établissement : les informations ainsi transmises servent de base pour alimenter le modèle d'allocation des moyens et produire des indicateurs de performance à l'échelle de l'établissement.

Cette année, l'université compte 26260 étudiants et 28350 inscriptions pédagogiques (un étudiant pouvant prétendre à plusieurs inscriptions). La moitié des inscriptions sont en licence et un quart en master. Chaque année, environ 550 inscriptions supplémentaires sont enregistrées notamment en formation continue ou en doctorat.

Concernant les licences, par rapport à l'année passée, une hausse de 163 étudiants est observée, soit 0,6%. Cette évolution recouvre une évolution de 108 inscriptions supplémentaires en licence (+1%), avec une baisse des inscriptions en 1^{ère} année (L1), une forte hausse sur la 2^e année, et une baisse en 3^e année.

La baisse constatée cette année en L1 est due aux facultés de droit et des langues, contraintes par leurs capacités d'accueil limitées.

S'agissant des masters, ils sont souvent retenus par le ministère comme une mesure de l'attractivité de l'établissement. Cette année, une évolution de +3% est observée cette année (+2% en 1^{ère} année et +4% en 2^e année). Cette évolution est d'autant plus intéressante qu'elle recouvre :

- une baisse de 6% des formations délocalisées qui ont fait l'objet d'un gros travail quant à leur pertinence et les flux observés ;
- et en parallèle une hausse +4% des masters de l'établissement, hors formation délocalisée.

Mme PONSOT remarque une stabilité en Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), où la très légère baisse des effectifs en première année s'explique également par une baisse des capacités d'accueil coïncidant avec le déménagement de l'IUT. En licence professionnelle, est constatée une baisse de 80 inscriptions, qui s'explique peut-être par le retard dans la signature des contrats de formation continue, nombreux dans ce cursus.

Une baisse des effectifs est remarquée sur l'ensemble des préparations : carrières juridiques, carrières judiciaires, comptabilité (DCG) ainsi qu'en préparation métiers de l'enseignement quoique celle-ci soit compensée par une hausse des inscrits en master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF).

Les effectifs sont stables en doctorat, ainsi qu'en diplôme d'université (DU) où l'on dénombre 1800 inscrits à titre principal et pratiquement autant à titre secondaire. Les inscriptions principales sont essentiellement observées au SGRI.

S'agissant la répartition des étudiants par composantes, **Mme PONSOT** indique ne pas avoir de commentaire spécifique à formuler compte tenu de l'absence d'évolution sensible.

4380 nouveaux bacheliers ont été accueillis cette année, chiffre équivalant à l'année précédente. Ils représentent 65% des entrants en 1^{ère} année, chiffre à nouveau stable par rapport à l'année précédente, avec 44% en provenance de la série économique et sociale (ES). Elle en conclut que la baisse des inscriptions en première année correspond à une baisse des inscrits en réorientation. Les baccalauréats professionnels représentent 286 étudiants, chiffre également comparable au précédent.

Mme CHAMARD quitte la séance à 16h.

Le recrutement de l'université est assez régional avec 76% des nouveaux bacheliers originaires de l'académie de Lyon et 24% de l'académie de Grenoble.

Enfin, elle livre quelques chiffres clefs : 63% d'étudiantes, 31% de boursiers sur critères sociaux, 11 363 nouveaux étudiants à Lyon 3, 4165 étrangers (de nationalité étrangère et n'ayant pas un baccalauréat français), 653 sortants en échange et 4% des étudiants de l'université en formation continue diplômante.

M. SERVET remercie Mme PONSOT pour sa présentation qui montre une stabilité des effectifs et explique que lorsque ceux-ci n'augmentent pas c'est parce l'université offre moins de places.

Mme TASTE demande sur quelles filières et à quel niveau sont prévues des capacités d'accueil limitées.

Mme PONSOT indique que les capacités d'accueil limitées sont affichées dans APB. Elles se situent dans les filières suivantes : langues étrangères appliquées (LEA), administration des entreprises et société (AES), sciences politiques-droit et dans toutes les doubles licences. Elle précise que l'absence d'affichage de capacités d'accueil limitées ne signifie pas que tous les étudiants peuvent être accueillis sans limite. Par exemple en filière droit, il n'existe pas de capacité d'accueil limitée. Tous les étudiants qui font un vœu pour s'inscrire en licence de droit sont acceptés, en revanche l'université n'ouvre pas nécessairement de place en procédure complémentaire si, lors de la première phase d'admission, suffisamment d'étudiants se sont inscrits. Elle observe qu'en général ces capacités même restrictives permettent d'accueillir tous les vœux de l'académie.

M. ESCRIGNAC demande pourquoi les effectifs augmentent en science-po droit alors que cette filière est affichée avec une capacité d'accueil limitée.

Mme PONSOT précise que la capacité d'accueil a été remplie, mais qu'elle n'est pas figée chaque année.

M. SERVET ajoute que la capacité d'accueil n'entraîne pas nécessairement une baisse du nombre d'étudiants l'année $n+1$ par rapport à l'année n .

M. CORNIC revient sur l'explication relative aux inscriptions en DUT et aux difficultés liées au déménagement. Il précise que le déménagement a permis une application stricte de la réglementation qui prévoit 28 étudiants par groupes de travaux dirigés.

M. BONICALZI demande qui sont les étudiants apparaissant en bac+1 à l'université de Lyon.

M. ASQUIN précise qu'il s'agit du diplôme des étudiants entrepreneurs inscrits dans le cadre du projet « pépites », dont l'inscription est assumée par la chaîne d'inscription de l'université Lyon 3. Les équipes (DSI et DEVU) ont fourni un travail fabuleux pour offrir cette solution. Ces étudiants seront à terme 73. Il s'agit du premier diplôme délivré par une COMUE, c'est un diplôme d'établissement, accrédité par le ministère pour permettre aux boursiers d'y accéder.

M. COMBY estime que c'est une belle réussite de l'établissement, portée par la Direction de l'Innovation et du Développement de l'Entrepreneuriat (DIDE). Le ministère est sensible à ces initiatives et souhaiterait une évolution de ce projet à l'échelle internationale.

M. ASQUIN ajoute qu'il s'agit d'un diplôme d'établissement, accrédité par le ministère pour lui donner un statut national et ouvrant des droits à bourse. En fait, il coûte pour un étudiant qui ne serait plus en situation d'études 500 €, 300€ pour un étudiant dans une autre formation par ailleurs.

Mme PONSOT indique que ce diplôme fait l'objet d'une attention particulière de la part du ministère, disposant d'un code propre permettant un suivi spécifique.

M. BONICALZI demande s'il s'agit d'un diplôme particulier ne faisant pas déjà partie des formations existantes.

M. ASQUIN confirme le caractère nouveau de cette formation, située au niveau bac+2, pariant sur l'accompagnement des étudiants en cours de création. Elle compte 8 grands parcours, 27 modules dont 1/3 en présentiel et 2/3 hors les murs (supports numériques, conférences à l'extérieur). Les étudiants sont avant tout motivés par le projet et non par le diplôme en lui-même. Ils bénéficient d'un suivi par des binômes comprenant un académique et un entrepreneur.

Mme FERRARI-BREEUR souhaite connaître les critères déterminant la variation de la capacité d'accueil limitée : locaux, enseignants...

Mme PONSOT explique qu'elle résulte d'un travail en amont avec les doyens et directeurs ainsi que les responsables de diplômes pour fixer une capacité d'accueil. Celle-ci est ensuite remplie avec de nouveaux bacheliers, des étudiants en réorientation d'autres académies ou de l'académie et des étudiants redoublants. Puis il est procédé à des hypothèses selon les différents facteurs, notamment le taux de transformation du vœu 1 en inscription. Les modèles reposent sur des projections basées sur les comportements du passé.

Mme JOBERT-MARTINI demande qui sont les 2^e étudiants acceptés : les vœux 2 de l'académie ou les vœux 1 hors académie.

Mme PONSOT précise que les premiers sont les étudiants de l'académie quel que soit le rang de vœu. Si un étudiant accepte un vœu, il est démissionné des vœux inférieurs ce qui aboutit rapidement aux vœux 1 hors académie. Aussi, souvent les étudiants des vœux 1 hors académie sont acceptés, sauf pour les filières à forte pression. La préférence académique est prévue par le code de l'éducation.

M. SERVET remercie Mme PONSOT pour sa présentation.

6. Validation du projet de la plateforme de l'engagement solidaire : l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV).

M. PILLET explique que ce projet fait l'objet d'une convention entre l'établissement et l'AFEV. Il découle des orientations prises par la conférence des présidents d'universités (CPU). Ce projet fait écho aux projets internes à l'établissement, notamment la responsabilité sociétale des universités (RSU) et la valorisation de l'engagement étudiant au sein de la cité autour de la citoyenneté. Les représentants de l'AFEV et Élodie BAYOU de la DEVU sont présents pour répondre aux questions des membres du CA.

Mme BAYOU présente l'AFEV, créée en 1991 et désormais implantée sur tout le territoire français. Elle compte 120 salariés répartis sur 43 pôles. Elle accueille chaque année 400 volontaires en service civique, 8000 étudiants bénévoles accompagnant 8000 jeunes de 5 à 18 ans, et 45 établissements universitaires associés dont certains par l'attribution de crédits ECTS.

L'action phare est l'accompagnement individualisé qui consiste pour un étudiant en un accompagnement individuel à domicile de 2 heures par semaine dans une approche transversale centrée sur les difficultés de l'enfant et ses besoins, au-delà du seul accompagnement scolaire (confiance en soi, ouverture culturelle).

L'autre projet mené depuis 2009 est la collocation à projet solidaires (CAPS) développées à Lyon, Grenoble, Paris, Nantes, qui permet à des étudiants d'accéder à un logement dans un quartier prioritaire en colocation. En échange l'étudiant s'engage dans un projet social et d'appui au développement local du territoire à raison de 5 heures hebdomadaires pendant un an. L'AFEV peut ainsi mettre en place ou renforcer des projets dans le quartier dans divers domaines : éducation, citoyenneté, vivre ensemble, culture, santé, développement durable. À Lyon, 4 CAPS ont été mises en place. À travers ces projets, l'AFEV accompagne les universités et les acteurs des territoires dans la mise en place de projets permettant de créer du lien entre les universités et les habitants du territoire.

Depuis 2004, l'AFEV travaille avec la CPU, un accord cadre a été conclu en 2012 pour 4 ans renouvelables.

La responsabilité sociétale des universités est un concept porté depuis plusieurs années par l'AFEV qui invite les établissements à prendre en compte les enjeux sociaux, culturels et économiques dans leurs activités et leurs relations avec les acteurs des territoires.

La plateforme de l'engagement solidaire constitue un outil concret au service de la RSU. Elle est mise en place par une convention présentée en CEVU du 18 juin 2013 et votée en CA du 9 juillet 2013. Les principaux objectifs sont la promotion de l'engagement solidaire, un meilleur ancrage de l'université dans le territoire ainsi qu'un accompagnement et une reconnaissance de l'engagement solidaire des étudiants.

Sur le plan opérationnel, 2 volontaires en service civique ont été choisies pour animer la plateforme : une étudiante de Lyon 3 et une ancienne étudiante ; elles sont présentes 2 demi-journées par semaine et accompagnées par des salariés de l'AFEV. Elles sont accueillies dans les locaux de l'entrepreneuriat au 22 et 24 rue Rollet. Elles ont pour mission d'accompagner des étudiants sous une forme individualisée ou dans la nouvelle UE bénévolat et management en association (IAE) et les projets tutorés des étudiants en DUT carrières juridiques. Cécile MICHEL et Thomas RIGAUD, salariés de l'AFEV sont présents pour répondre aux questions.

M. BONICALZI se demande quelle est la position de l'AFEV par rapport au concept d'éducation populaire, au regard de l'actualité récente.

Mme MICHEL indique que l'action de l'AFEV se déploie dans les quartiers populaires et que l'association cherche à faciliter l'engagement des jeunes issus de ces quartiers. Elle constate aujourd'hui que les engagés sont originaires de tous les milieux ce qui génère débats et échanges. L'AFEV se considère responsable de l'accompagnement de tous ces débats et se donne pour objectif de les accompagner et de favoriser l'expression de toutes les opinions dans les limites fixées par la loi. Les récents événements sont le signe d'une crise sociale forte et l'AFEV s'attache à favoriser la réussite éducative de tous, en travaillant avec l'éducation nationale et avec les familles, dans une démarche d'empowerment dans les quartiers.

M. BONICALZI demande ce qui est entendu par la notion d'empowerment. S'agit-il d'un soutien disciplinaire, du type « acadomia » ?

Mme MICHEL distingue l'entrée disciplinaire de l'accompagnement individualisé qui constitue un accompagnement transversal à destination d'enfants souvent nouvellement arrivés en France ou issus de familles ne maîtrisant pas les codes de l'école. Il s'agit donc d'une problématique plus globale : confiance en soi, positionnement des parents dans le lien avec l'école, méthodologie de travail, ouverture socioculturelle, mobilité... De plus en plus la question de la place des familles est travaillée car c'est un élément central dans la réussite de la scolarité de chaque enfant.

M. ESCRIGNAC se présente en tant qu'élus étudiant et demande ce que l'AFEV va proposer aux associations de l'université. Il exprime ses réserves par rapport à une structure extérieure à l'établissement.

Mme MICHEL souligne que l'AFEV n'est pas une association étudiante, mais une association nationalement reconnue en lien notamment avec la CPU. Elle situe l'AFEV comme un acteur partenaire de l'université pour apporter ses compétences et son expertise aux étudiants et à l'établissement dans son objectif d'ouverture sur le territoire. L'AFEV n'entend pas se substituer aux associations de l'université. Elle admet ne pas connaître autant que les étudiants l'université, mais relève que l'AFEV accompagne de manière pérenne de nombreux étudiants ce qui lui confère la capacité de travailler avec l'établissement.

M. RIGAUD ajoute que l'AFEV n'a pas vocation à se substituer aux associations, elle a la volonté de créer une dynamique ou d'appuyer le travail de certains projets (il cite l'exemple de l'association qui porte les « méditations philosophiques » à Lyon 3 dont l'objectif est de démocratiser l'accès à la philosophie).

M. ESCRIGNAC estime que sa question n'a pas été comprise et prend l'exemple de la problématique de la valorisation de l'engagement étudiant. Il se demande par quel miracle l'AFEV peut réussir à valoriser l'engagement d'étudiants qu'elle ne connaît pas.

M. SERVET lui recommande de ne pas poser sa question sous une forme polémique.

M. ESCRIGNAC reformule sa question et se demande par exemple comment l'AFEV peut valoriser son engagement particulier.

M. PILLET précise qu'il ne s'agit pas de valoriser l'engagement des autres étudiants mais de contribuer au développement des projets des étudiants engagés auprès de l'AFEV ou des associations qui souhaitent travailler avec l'AFEV. Il n'est pas question que l'AFEV ait un droit de regard sur les engagements individuels.

M. ESCRIGNAC précise avoir compris ainsi ce dispositif suite à une discussion antérieure sur l'AFEV.

Mme MICHEL indique que la plateforme est un outil permettant d'impulser une dynamique autour de la reconnaissance de l'engagement des étudiants. Le travail se situe dans l'aide au montage de projet.

M. RIGAUD précise que la valorisation de l'engagement des étudiants ne se situe pas nécessairement par la traduction en crédits ECTS.

Mme TASTE se présente en indiquant qu'elle fait partie d'une association engagée dans des projets solidaires. Elle observe que l'AFEV est installée dans un local situé près des quais et des campus où se trouvent des étudiants. Elle estime que si les associations concernées par les mêmes problématiques que l'AFEV (aide à la scolarité...) avaient souhaité son expertise, elles l'auraient déjà fait et qu'en tout état de cause il n'est pas nécessaire que l'AFEV soit présente à Lyon 3 pour le faire. Elle s'interroge sur la plus-value que vont apporter les lignes budgétaires pour des emplois en service civique ou des salariés aux étudiants de Lyon 3, alors que certaines associations de l'université se trouvent en difficulté sur le plan financier.

Mme MICHEL indique que le projet dont il est question n'est pas à destination de l'AFEV, mais un projet au service de l'engagement solidaire que l'université souhaite accompagner et développer. Il s'agit donc de la mise en place d'actions qui n'existeraient pas si l'AFEV était restée à l'extérieur de l'université. Ce projet existe déjà dans d'autres universités et a montré son utilité.

M. PILLET répond que le FSDIE n'est pas consommé entièrement donc qu'il y a encore des crédits disponibles pour les associations. Par ailleurs, la subvention de l'AFEV n'est pas prélevée sur le FSDIE, il s'agit d'une action supplémentaire à celles déjà réalisées par les associations en faveur d'une réflexion sur l'engagement étudiant. L'objectif est de mettre en commun des actions, de créer un environnement permettant aux étudiants de développer des compétences valorisables dans une vie professionnelle future et il n'existe aucune obligation de recourir aux services de l'AFEV pour les associations existantes.

M. COMBY souhaite que l'université continue de s'ouvrir et estime qu'il n'est pas possible de travailler de manière isolée. Il assure qu'il n'est pas question de privilégier qui que ce soit mais d'une question qui paraît intéressante.

M. BONICALZI demande si une liaison de ce projet est prévue avec le pôle universitaire de proximité (PUP).

Mme MICHEL indique que les échanges avec M. LAFAY ont démarré et qu'ils vont se poursuivre.

M. COMBY ajoute que l'action menée par le PUP sera présentée au directeur de cabinet de la ministre, pour que Lyon 3 devienne une référence sur ces questions. Dans la même dynamique il déclare, à la faveur de l'actualité récente², que la formation des imams amorcée par son prédécesseur est reprise par 4 ou 5 grands établissements métropolitains.

M. ESCRIGNAC souhaite avoir l'assurance que l'AFEV n'aura jamais une intervention sur la valorisation de l'engagement étudiant en ECTS.

² Attentats Charlie Hebdo du 5 janvier 2015.

M. COMBY exprime ses réserves sur la pertinence des positions ou des phrases définitives.

M. PILLET indique que la question de la reconnaissance et de la valorisation des crédits est la problématique actuelle à l'université. L'AFEV n'a pas vocation à évaluer les autres associations dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve la participation de l'université à la plateforme de l'engagement solidaire proposée par l'AFEV :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	4
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

PARTIE B :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la partie B de l'ordre du jour par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Questions diverses.

Matériel sportif :

M. ESCRIGNAC souhaite donner des éléments d'information sur la subvention de 58 k€ octroyée par le CA à l'association sportive dans le cadre du projet identités visuelles. Il présente le modèle de visuels sur les nouvelles tenues sportives des étudiants. Il s'agit d'un visuel unique, dessiné par des étudiants de l'université.

M. PILLET précise que cette subvention n'allait pas de soi, certains étudiants s'y sont opposés. Le président et lui se sont mobilisés pour que ce projet aboutisse sans amputer les projets des autres associations.

Campus métiers :

M. RIVE demande si l'université a un positionnement sur les campus des métiers.

M. COMBY propose de différer la discussion sur ce dossier qu'il ne connaît pas suffisamment dans l'immédiat.

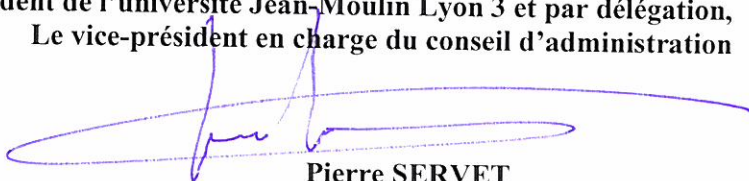
IDEX :

M. COMBY annonce une série de réunions sur la formation et la recherche. L'une des premières se tiendra avec tous les directeurs de laboratoires concernant l'aspect recherche. S'agissant des formations, la réunion comprendra les

doyens et directeurs, les chefs de départements et les responsables de masters. Il invite toutes les personnes sollicitées à participer.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 17h30.

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

